

Nombre de membres**en exercice:** 8**Présents :** 6**Votants:** 8**Séance du 17 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept décembre, l'assemblée régulièrement convoquée le 10 décembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Hervé GARNIER

Sont présents: Hervé GARNIER, Bertrand LACOSTE, Jean-Robert SELEBRAN, Adeline GARNIER, Marcel DARDENNES, Philippe POTIEZ

Représentés: Lisa LEMERCIER représentée par Jean-Robert SELEBRAN, Tatiana NOVOSEL-MALOEUVRE représentée par Adeline GARNIER

Excuses: -

Absents: -

Secrétaire de séance: Jean-Robert SELEBRAN

PROCES-VERBAL DE SEANCE

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 00. Il est convenu, à l'unanimité, de reporter l'approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 04 novembre 2025 à la prochaine séance.

Désignation du secrétaire de séance par l'assemblée : Jean-Robert SELEBRAN

Présentation de l'ordre du jour.

Délibération :**Renouvellement de la convention La Poste Agence Communale (N° DE_2025_020)**

La convention initiale de l'Agence Postale Communale arrivant à terme au 31 mars 2026, M. le Maire présente la nouvelle proposition de convention de La Poste (jointe en annexe) dans laquelle les conditions contractuelles sont équivalentes à la précédente.

Il rappelle que la présence de l'Agence Postale est importante pour assurer un service public de proximité pour les habitants de Carlucet et des communes voisines.

Cela est d'autant plus important que le village se trouve dans en Zone France Ruralités Revitalisation, donc reconnu comme vulnérable en termes d'activité économique.

La présence de l'îlot numérique permet un accès facilité aux services en ligne, avec l'assistance de l'agent communal. Celle-ci assure une mission de conseil pour limiter l'impact de la fracture numérique des usagers.

M. le Maire rappelle les principaux services proposés par La Poste Agence Communale :

- Vente d'affranchissements et d'emballages,
- Dépôt et réception de courriers et colis,
- Dépannage financier (retraits et dépôts d'espèces),
- Vente des produits et services de La Poste.

Il propose de valider la proposition de convention d'une durée de quatre ans (à compter du 1er avril 2026) afin de conserver ce service public de proximité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter la proposition de M. le Maire et le charge de signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Hervé GARNIER
Président de séance

Jean-Robert SELEBRAN
Secrétaire de séance